

Québec, le 4 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1er étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Par la présente, je tiens à vous faire un suivi concernant les préoccupations énoncées au feuillet par le député de Saint-Jean, le 20 octobre 2016, par rapport à une possible fermeture des bureaux régionaux de la sécurité civile dans sa circonscription. Je tiens à le rassurer, tout comme ses concitoyens, car il n'y a présentement aucune intention de fermeture ou de déménagement des bureaux.

Toutes les régions sont soumises à des risques naturels et anthropiques et c'est pourquoi une présence de la sécurité civile sur l'ensemble du territoire québécois est nécessaire. La gestion et l'organisation des ressources doit donc demeurer flexible et pouvoir s'adapter en fonction de la disponibilité des ressources sur le territoire, et ce, tout en assurant la qualité des services offerts aux municipalités et aux citoyens partout au Québec.

Soyez assuré que la sécurité des citoyens et le soutien offert aux municipalités en sécurité civile sur l'ensemble du territoire québécois sont au cœur des travaux de nos directions régionales.

Je reconnais donc la nécessité pour le personnel œuvrant en sécurité civile d'être réparti efficacement sur le territoire, tout en tenant compte du fait que la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie a grandement contribué au bon déroulement d'opérations de sécurité civile d'ampleur au cours des dernières années.

...2

Il est donc important que la direction régionale poursuive ses travaux au niveau local, en incluant la prévention et la planification des mesures d'urgence, avec les acteurs concernés dans son milieu dont les municipalités.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



MARTIN COITEUX